

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA - GARIG

NE RIEN INSCRIRE - ZONE RESERVEE
Référence Unique du Mandat (RUM) 35 car.
(Max)

3 4 7 0 0 1 - R E S T S C O L - C U E R S

En utilisant ce formulaire de mandat, vous autorisez **GARIG** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte bancaire et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

En cas de contestation, toute demande de remboursement doit être présentée auprès de votre banque, selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle : dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et, au plus tard dans les 13 mois, en cas de prélèvement non autorisé.

Vous devez compléter les champs marqués * et transmettre ce formulaire accompagné d'un RIB à votre interlocuteur habituel.

* **NOM / PRENOM**

* **VOTRE ADRESSE (1)**

* Numéro et nom de la rue * Ville

* Code postal * Pays

* **ADRESSE MAIL (1)** @

* **COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE**

IBAN (International Bank Account Number) - Figure sur le RIB (cf relevé de compte ou chèque)
BIC (Bank Identifier Code) - Figure sur le RIB (cf relevé de compte ou chèque)

* **NOM DU CREANCIER** **GARIG**

* **ICS** **F R 5 0 S C O 0 0 2 4 0 8**

Identifiant Créancier SEPA

* **ADRESSE DE LA REGIE** **GARIG Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny**

* Numéro et nom de la rue * **CUERS**

* Code postal * Ville

* **France**

* Pays

* **TYPE DE PAIEMENT** Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

* **SIGNE A** LE * Date

Ville sur 35 caractères maximum

* **SIGNATURE**

Informations relatives au contrat ou au service entre le créancier et le débiteur - à l'usage de la Comptabilité:

Code Identifiant du débiteur :

n° Famille

A RETOURNER A :

(1) Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, en s'adressant à la Régie Scolaire.